



3 bonnes raisons de vous procurer une assurance juridique

Chaque année, des centaines de milliers de Québécois vivent des problèmes liés au droit : erreur médicale, harcèlement au travail, vol d'identité ou parent devenu inapte. Ces situations peuvent vous mettre dans l'embarras avec divers frais à payer. Voyez comment nous pouvons vous protéger avec l'assurance juridique.

1. Investissez un faible montant pour une grande protection

Offerte à prix doux (environ 1 \$ par semaine) et recommandée par le Barreau du Québec, l'assurance juridique vous procure un soutien financier et un accompagnement appréciable :

- Elle inclut le remboursement d'une partie des frais requis pour faire valoir vos droits ou couvrir par exemple les services d'avocats ou de notaires. Les réclamations d'assurance juridique n'entraînent ensuite aucune hausse de prime.
- Elle protège votre conjoint ou votre conjointe et vos enfants (s'ils vivent sous votre toit) sans coût supplémentaire.

beneva

2. Évitez plusieurs problèmes juridiques

Honoraires d'avocat, frais d'expertise ou d'arbitrage... Tous ces frais peuvent malmener un budget. C'est pourquoi bien des couvertures d'assurance juridique englobent des ennuis pouvant vous toucher un jour ou l'autre qui touchent divers domaines du droit :

- la consommation (ex. découverte d'un vice caché à l'achat d'une maison ou rénovation mal réalisée);
- les dommages matériels ou corporels (ex. : une blessure lors d'une activité sportive);
- la propriété et l'habitation (ex. : un problème de voisinage);
- le travail (ex. le harcèlement moral ou un congédiement injustifié) et plus encore.

Bon à savoir : Si vos revenus se situent parmi ceux de la classe moyenne, vous n'auriez pas droit aux services gratuits de l'aide juridique en cas d'ennuis.



3. Soyez soutenu dans des situations particulières

Polyvalente, l'assurance juridique sert aussi à titre préventif pour des besoins spécifiques. Imaginez que vous deviez faire rédiger votre mandat d'inaptitude ou rédiger votre testament : l'assurance juridique rembourserait alors une partie des honoraires de votre notaire. Après une séparation, elle pourrait également prendre en charge une part des coûts des séances de médiation familiale non couvertes par l'État.

Bref, son rôle est étendu. Informez-vous auprès de votre conseiller en assurance pour plus de détails à ce sujet!